



## BULLETIN D'ADHÉSION 2018

ENSEIGNE _____	RAISON SOCIALE _____	
Nom et Prénom du Responsable _____		
Adresse _____	Téléphone _____	
E-mail _____	Portable _____	
SIRET _____	Code APE _____	Effectif _____
Adresse de facturation (si différente) _____		

### VOTRE ACTIVITÉ PRINCIPALE

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> 1 - Saveurs et Gastronomie       | <input type="checkbox"/> 8 - Culture et Loisirs                     |
| <input type="checkbox"/> 2 - Services                     | <input type="checkbox"/> 9 - Grands Magasins et Centres Commerciaux |
| <input type="checkbox"/> 3 - Mode et Accessoires          | <input type="checkbox"/> 10 - Transports                            |
| <input type="checkbox"/> 4 - Informatique et Multimédia   | <input type="checkbox"/> 11 - Hôtellerie                            |
| <input type="checkbox"/> 5 - Artisans et métiers d'art    | <input type="checkbox"/> 12 - Restauration                          |
| <input type="checkbox"/> 6 - Beauté Santé et Bien-Être    | <input type="checkbox"/> 13 - Sortir                                |
| <input type="checkbox"/> 7 - Cadeaux Maison et Décoration | <input type="checkbox"/> 14 - autre : _____                         |

### MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE

SURFACE DE VENTE	TARIF HT	TARIF TTC
<input type="checkbox"/> 0 à 50 m <sup>2</sup>	180 €	216 €
<input type="checkbox"/> 51 à 100 m <sup>2</sup> - Hôtel	250 €	300 €
<input type="checkbox"/> 101 à 300 m <sup>2</sup> - Hôtel + Restaurant	500 €	600 €
<input type="checkbox"/> 301 à 800 m <sup>2</sup>	1 160 €	1 392 €
<input type="checkbox"/> Plus de 800 m <sup>2</sup>	1 600 €	1 920 €
<input type="checkbox"/> Agence bancaire	350 €	420 €

### RÈGLEMENT

<b>Je règle à réception de la facture :</b> <input type="checkbox"/> Par chèque <input type="checkbox"/> Par virement	<b>Total : _____ € TTC</b>
---	----------------------------

# CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADHÉSION

- Article 1** Ce contrat d'adhésion est valable de la date de signature jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. A son échéance, le contrat d'adhésion sera renouvelé **tacitement** pour une durée d'un an. L'entreprise adhérente peut dénoncer le présent contrat à la fin de chaque année d'adhésion sous réserve d'en faire la demande par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception auprès de Vitrites de Rouen-Acar, au plus tard le 30 novembre de l'année.
- Article 2** L'adhésion à Vitrites de Rouen-Acar implique le règlement d'une cotisation annuelle, dont les montants sont précisés ci-avant, calculée en fonction de la surface du point de vente. Pour toute adhésion à compter du 1<sup>er</sup> septembre de l'année, une réduction de 50% est appliquée sur le montant total de la cotisation. En cas de points de vente multiples appartenant à un même adhérent, une réduction de 20% sur l'ensemble des cotisations sera appliquée pour 2 magasins, 30% sur 3 magasins, 40% sur 4 magasins, 50% sur 5 magasins et plus.
- Article 3** La cotisation annuelle inclut :
- la **participation** à toutes les opérations organisées par Vitrites de Rouen, soit gratuitement ou avec participation.
  - la **mise en avant du point de vente** sur le site Internet avec fiche vitrine et actualités/bons plans.
  - la **mise à disposition de Pass' en Liberté** pour vous et l'ensemble de vos salariés (valeur unitaire 10€)
  - la **possibilité d'accepter les chèques cadeaux** Vitrites de Rouen comme moyen de paiement.
  - l'accès à la **réduction de 20%** sur les transports en commun de Rouen avec le PDIE, pour vous et vos salariés.
  - l'invitation à l'**Assemblée Générale des Adhérents** et la possibilité d'assister aux réunions de bureau mensuelles
  - la **représentativité et la défense** de l'activité commerciale et artisanale rouennaise auprès des institutions locales.
- Article 4** L'adhésion à Vitrites de Rouen-Acar aux conditions précédemment définies permet de bénéficier de toutes les actions mises en place, et de participer à toutes les opérations et animations proposées chaque année. **L'entreprise adhérente est libre de ne pas y participer sous réserve de prévenir** les Vitrites de Rouen- Acar
- Article 5** L'entreprise s'engage à avertir les Vitrites de Rouen-Acar de toute modification pouvant modifier le montant de la cotisation. Le contrat prendra fin en cas de cessation d'activité ou de transfert d'activité en dehors de la zone géographique définie par Vitrites de Rouen-Acar
- Article 6** **Tout adhérent n'ayant pas réglé sa facture à la date d'échéance perdra de fait tous les avantages liés à son adhésion.** Le barème de la cotisation pourra être revalorisé à la fin de chaque année civile pour l'année suivante. Les adhérents seront prévenus par simple courrier.

Je soussigné(e), Madame / Monsieur ..... responsable de l'établissement ..... m'engage à adhérer à Vitrites de Rouen-Acar aux conditions précisées ci-dessus. La signature de ce document implique l'engagement de confidentialité et de respect pour l'utilisation du site Internet.

Fait à Rouen, le...../...../.....

Signature et cachet de l'entreprise